

Fiche d'Information

Numéro de projet : 00054676

Agence de gestion : UNIFEM

Partenaires : Ministère de la Justice,
UNICEF

Durée du Projet : avril 2007 – avril 2010

Budget Initial : 1, 676,621 USD

Donateur : Pays Bas

Date de signature du projet : 2007

Localisation :
Ministère de la justice

Coordonnateur de Projet :
M. Mohamed Ait Aazizi

Contexte

Avec la récente modification du code de la Famille en 2004, le gouvernement met en œuvre une de ces priorités : la protection des droits des femmes et des enfants.

Parallèlement, il a fait de la réforme de la Justice un de ses objectifs majeurs, notamment par la réhabilitation des institutions et la modernisation du travail.

Malgré les récents efforts du Ministère de la Justice, on assiste encore à un décalage entre la norme juridique et l'application du droit.

Plusieurs études viennent souligner que les attitudes, normes et valeurs de la société marocaines résistent au changement et que malheureusement le code de la famille est encore mal connu de la société.

Dans ce contexte, les « Sections de la Famille » ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des nouveaux droits humains des femmes.

Eu égard aux résultats encourageants d'un premier projet d'« appui aux Sections de la

Famille », soutenu par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et exécuté, via le Fonds de Développement des Nations unies pour la Femme (UNIFEM), par l'Association Marocaine de Lutte Contre la Violence à l'Égard des Femmes (AMVEF), le présent projet répond à la volonté du Ministère de la justice de consolider le renforcement des capacités des Sections de la Famille.

Description du projet

Le projet vise à permettre au Ministère de la Justice d'améliorer la qualité de réponse aux justiciables et à assurer une juste application du texte qui puisse respecter l'intégrité des droits humains des femmes et ainsi combattre toutes les formes de violences à l'égard des femmes. Il se focalisera notamment sur l'amélioration de l'accès à la justice par les justiciables et l'outillage des Sections de la Famille et des Cadres du Ministère pour la mise en œuvre du nouveau code de la famille.

Il se propose de travailler, de manière pilote, dans 5 Sections de la Famille à savoir Casablanca, Tanger, Salé, Benslimane et Inezgane. Le choix des sites est dicté par des critères liés à la taille, les milieux urbain et rural et la diversité des contextes culturels et sociaux.

Principaux résultats attendus

1. Un mécanisme de médiation et de conciliation sera mis en place et opérationnel dans les Sections de la famille participantes.
2. Un Fonds pilote d'aide aux enfants des femmes divorcées (Caisse d'Entraide Sociale) est proposé et approuvé par les différents opérateurs et permet de faciliter l'obtention de la pension alimentaire pour les ayant droit.
3. Un modèle de fixation des pensions alimentaires et un référentiel de calcul du partage des biens sont approuvés et mis en place
4. Un système de gestion informatisé de l'information dans les Sections de la famille est mis en place et opérationnel.
5. Une cellule de formation spécialisée dans la formation continue pour les cadres du Ministère et les Sections de la famille est mise en place et opérationnelle.

Stratégie

La stratégie du projet « Renforcement des capacités opérationnelles des Sections de la familles » s'inscrit dans la logique du Plan Cadre des Nations Unies au Maroc 2007-2001 (UNDAF) et répond au résultats D et E de l'UNDAF, à savoir des « progrès significatifs sont atteints en matière d'égalité genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle » et « les capacités de l'État et de la société civile, en matière de gouvernance démocratique sont accrues pour assurer un développement humain et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ».

En outre, ce projet, qui vise à accompagner le processus de réforme des institutions judiciaires du pays, est également un moyen permettant de promouvoir la mise en œuvre et le suivi des dispositions de la « Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discriminations à l'Égard des Femmes » et de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), et ce d'autant plus que le Royaume vient, d'une part, de lever l'unique réserve émise sur la CDE, et d'autre part, d'annoncer son intention de lever la plupart des réserves émises à la CEDAW, ainsi que la ratification, à venir, du protocole facultatif de cette dernière.

CONTACTS

Conseiller au Programme PNUD : M. Tajeddine Badry, - tajeddine.badry@undp.org

Chargée de projet : Mlle Antje Kraft - antje.kraft@undp.org

Assistante au Programme : Mlle Jihane Roudias, **E-Mail :** jihane.roudias@undp.org